



Municipalité de Sainte-Claire

## **Demande de dérogation mineure Avis public de consultation**

Est par la présente donné par le soussigné, directeur général/greffier-trésorier adjoint de la municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Claire, le 6 septembre 2022 à 20h00, à la salle du conseil sise au 135, rue Principale, à Sainte-Claire.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante portant le numéro 2022-03:

**Nature et effets :** Cette demande de dérogation a pour effet de rendre réputé conforme la distance d'une ligne de lot à 7.11 mètres au lieu de 16 mètres du bâtiment projeté possédant une superficie de 334.45 mètres carrés et ce, tel qu'exigé selon l'article 44 du règlement de zonage numéro 2022-720.

**Identification du site concerné :** Lot 456 455, zone 102-A.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de l'assemblée ordinaire du 6 septembre 2022.

Donné à Sainte-Claire, ce 25<sup>e</sup> jour de juillet 2022.

**Le directeur général/greffier-trésorier adjoint**

Simon Roy, DMA, OMBE

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, directeur général/greffier-trésorier adjoint de la Municipalité de Sainte-Claire, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie de cet avis à bureau municipal le 25 juillet 2022 et à l'Église le 25 juillet 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 25<sup>e</sup> jour de juillet 2022.

**Le directeur général/greffier-trésorier adjoint**

Simon Roy, DMA, OMBE